



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 9 mai 2023, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

**Emplacement : 1256, chemin Saint-Féréol (lot 2 380 914)  
Permettre un matériau de revêtement extérieur non autorisé**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre l'utilisation d'un revêtement en bois de pin non peint sur un garage, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements interdit le bois non peint, non blanchi à la chaux ou non traité pour en prévenir le noircissement et exige que le revêtement des murs des bâtiments accessoires doit être présent sur le bâtiment principal, ce qui n'est pas le cas avec le présent projet.

**Emplacement : 1257, rue Isabelle (lot 2 047 398)  
Permettre une marge latérale sud-est réduite de 1 mètre pour l'implantation d'un garage privé détaché**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre l'implantation d'un garage privé détaché à 1 mètre de la ligne latérale sud-est du terrain au lieu du 2 mètres minimum requis par le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements.

**Emplacement : 1145, montée Marsan (lot 6 531 259)  
Permettre un logement supplémentaire d'une superficie de 90 mètres carrés**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire de près de 90 mètres carrés dans une habitation unifamiliale projetée, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite à 75 mètres carrés la superficie d'un tel logement supplémentaire.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 17<sup>e</sup> jour d'avril 2023.

Chantal Primeau  
Directrice des affaires juridiques  
et greffière-trésorière adjointe



# Municipalité des Cèdres

---

## Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, greffier-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 12 avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Chantal Primeau  
Directrice des affaires juridiques  
et greffière-trésorière adjointe